

2022

Rapport Financier

Centre Hospitalier
Universitaire de Lille

Tome 1



Direction des Finances
Administration des Finances Publiques



RAPPORT FINANCIER 2022

1.	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	2
1.1	Principes et méthodes comptables	2
1.1.1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1.2	Changements de méthode	3
1.1.3	Principes généraux.....	3
1.1.3.1	Mode d'évaluation des immobilisations et des amortissements	4
1.1.3.2	Valorisation des stocks	6
1.1.3.3	Séparation des exercices	7
1.1.3.4	Provisions et dépréciations	9
1.1.3.5	Taxe sur la valeur ajoutée.....	12
1.1.4	Circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices.....	12
1.1.4.1	Modifications de périmètre du plan comptable	13
1.1.4.2	Changement de méthode.....	13
1.2	Présentation des évolutions du bilan de l'exercice 2022	13
1.2.1	Evolutions liées à des corrections au bilan.....	13
1.2.2	Evolution des immobilisations	13
1.2.2.1	Entrées, intégrations et livraisons à soi-même	13
1.2.2.2	Sorties et cessions d'actif.....	14
1.2.3	Evolution des Fonds propres	15
1.2.3.1	Subventions d'investissement.....	15
1.2.3.2	Affectation du résultat 2021.....	15
1.2.4	Coopérations.....	15
1.2.5	Emprunts (Annexes BI8 et BI9).....	15
1.2.6	Créances et dettes.....	17
1.2.6.1	Actif circulant.....	17
1.2.6.2	Dettes.....	18
1.3	Présentation du compte de résultat 2022.....	20
1.3.1.1	RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE	20
1.3.1.2	PRODUITS D'EXPLOITATION	20
1.3.1.3	CHARGES D'EXPLOITATION	27
1.3.1.4	Résultat exceptionnel.....	36
1.3.2	RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES	36
1.4	Événements importants postérieurs à la clôture	38
1.5	Perspectives d'activité pour l'année 2023.....	39

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2022 constitue la huitième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2019, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2022 :

-Le maintien du dispositif de garantie financière : les établissements de santé ont continué de bénéficier du mécanisme de garantie de financement mis en place en mars 2020 durant le premier semestre 2022 pour faire face à l'épidémie de la Covid-19. Par arrêté du 24 août 2022 le mécanisme a été étendu pour couvrir l'ensemble de l'année 2022.

- Cette garantie est mise en place pour l'ensemble des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé et actuellement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité. A ce titre, cette garantie concerne pour le CHU :
 - o L'activité MCO (y compris HAD) des établissements de santé hors médicaments et DMI ;
 - o La dotation modulée à l'activité pour le SSR.

- Le calibrage des montants garantie de financement MCO et HAD pour l'ensemble de l'année 2022 s'appuie sur les montants de garantie de financement annuelle définitive 2021. Ce montant annuel a fait l'objet d'une actualisation pour tenir compte des paramètres de financement de campagne par application d'un effet prix composé de deux douzièmes de l'effet prix 2021 (y compris Ségur) et de dix douzièmes de l'effet prix 2022 (y compris Ségur).

- Avec la mise en œuvre de la réforme du financement des urgences au 1er janvier 2022 (voir arrêté du 27 décembre 2021) certaines prestations soumises à la garantie de financement en 2022 évoluent :

- La prestation ATU est désormais restreinte aux ATU « gynécologiques »,
- Les nouveaux forfaits urgences se substituent à la fois aux ATU non gynécologiques et à l'activité externe réalisée aux urgences,
- L'activité externe est désormais restreinte à l'activité qui n'est pas réalisée aux urgences.

Pour l'activité ne faisant pas l'objet de facturation individuelle, compte tenu du contexte sanitaire, des montants mensuels des mois de janvier et février ont été notifiés provisoirement en s'appuyant sur la garantie de financement 2021. A partir de M3, un sixième de la garantie 2022 a été versé chaque mois. A ce sixième s'ajoutera le différentiel entre les montants provisoires M1 et M2 et deux sixièmes de la garantie de financement 2022. Ainsi, la somme des versements mensuels effectués au titre des mois de janvier à juin 2021 est égale à la valeur de la GF 2022. Les montants mensuels à verser à compter de M7 correspondent à l'écart entre le montant de garantie annuelle et le montant de garantie 6 mois, divisé par six.

Sur le plan comptable, la régularisation de la garantie peut conduire à constater deux cas de figure pour les établissements, selon que le montant de la garantie est supérieur ou inférieur à la facturation réelle.

- **Le maintien des écritures de séjours à cheval :**

La garantie de financement est fondée sur la comparaison entre l'activité facturée en 2021 et celle facturée en 2022. Les établissements bénéficient de la seule garantie de financement dans le cas où la seconde est inférieure à la première. La garantie de financement vient alors compléter les produits de l'activité facturée jusqu'à atteindre la valorisation 2021 à laquelle est appliquée l'effet prix des évolutions tarifaires. En ce sens, la garantie de financement s'appuie sur l'activité de l'établissement et notamment sur les séjours. Par conséquent, les séjours à cheval entre 2022 et 2023 ont été valorisés selon la méthode habituelle. Comme les années précédentes, ces séjours sont rattachés à l'exercice 2022 pour la part qui se rapporte à cet exercice.

- **Le contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public Hospitalier**

La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 et notamment l'article 50 instaure la restauration des capacités financières des établissements assurant le service public hospitalier, par le biais d'un processus de reprise de la dette de ces derniers.

Le CHU de Lille a ainsi contractualisé avec l'ARS en date du 30 décembre 2021 un montant de 49,3 M€ versé par dixième sur la période 2020-2029, dont deux dixièmes versés sur l'exercice 2021 au titre des années 2020 et 2021.

Sur le plan comptable, le montant de la créance a été inscrit au compte 276 300 et en fonds propres au compte 102 600. Une reprise annuelle sera effectuée chaque année au titre du versement par dixième au compte 276 300.

Au titre de l'année 2022, 4,9 M€ ont ainsi été repris au compte 276 300.

- **Le recours à des financements de type billet de trésorerie**

Dans un contexte de diversification et d'optimisation de ses sources de financements court et long termes, le CHU de Lille a choisi d'engager un processus de notation financière, possibilité offerte par le Décret du 27 mars 2015 qui permet à certains CHU d'émettre des titres de créances négociables. La notation annuelle obtenue chaque année depuis 2018 est stable : A2 sur le long terme et Prime-1 sur le court terme (note maximum).

1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE

Pas de changements de méthode sur l'exercice 2022

1.1.3 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du

patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 21.

L'arrêté du 17 décembre 2021 modifie l'arrêté du 16 Juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21.

L'arrêté du 20 décembre 2022 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF (CSAPA) : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

1.1.3.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2022 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC. Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

Les dates de mise en service (Ms) par nature

Informatique	Installations Générale, agencements	Constructions	Recherche	Equipement Médical	Equipement Non Médical	Domaine Privé
Logiciels	IGAAC	Intégrations	205 1 Brevets et Dépôts de marque	Equipements	Equipements dont logistique	Travaux
Date du PV de réception	Date du PV de réception	Date du PV de mise en service	Date de facture	Date du Pv d'admission	Date du Pv d'admission	Date du PV de réception
Logiciels-prestations SI				Petit matériel	Petit matériel	Autres
Date de la facture				Date de facture	Date de facture	Date de facture
Téléphonie					Petit matériel logistique	
Date du bon de livraison (date facture pour le cablage)					Date de facture	
Matériel					Petit matériel de transport	
Date du bon de livraison					Date de facture	
Prestations de sécurité du SI						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 23 octobre 2020 inchangées en 2022 sont les suivantes :

Domaine	Nature	Catégorie	Durée applicable (nombre d'années)
Public	Travaux (hors domaine privé)	Construction (installation de chantier, démolition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie...)	50
		Couverture, étanchéité, isolation	20
		Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20
		Installations générales et aménagements des constructions (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries, détection/protection incendie...)	25
		Travaux sur voiries et réseaux divers (VRD)	20
		Ascenseurs et monte charges	20
	Equipement médical	Matériel biomédical	7
		Equipements d'imagerie	8
		Optiques d'endoscopie, grosses réparations prolongeant la durée de vie d'équipement biomédical	3
	Equipement non médical et logistique	Véhicules et équipements SMUR	4
		Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de manutention), matériel non médical médico chirurgical léger (pèse personne, lève malade..)	7
		Mobilier non médical et équipements de chambre	15
		Matériel de production logistique, d'entretien, autocoms	10
		Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5
	Informatique	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3
		Logiciels institutionnels	10
		Imprimantes Multi fonctions - imprimantes thermiques	5
		Serveurs informatiques	5
Privé	Gros œuvre (domaine privé)	Toitures, chéneaux	25
		Façades, chassus et portes	20
	Installations générales (domaine privé)	Installations électriques	20
		Installations de chauffage	20
		Chaudières au sol	15
		Chaudières murales	10
		Installations d'ascenseurs	20
		Plomberie et sanitaires	20
		Peintures et revêtements de sol	10
		Meubles de cuisine et salle de bain	15

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 2,6 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 et notamment l'article 50 instaure la restauration des capacités financières des établissements assurant le service public hospitalier, par le biais d'un processus de reprise de la dette de ces derniers. Le CHU détient une créance résiduelle au 31-12-2022 de 34,5 M€.

1.1.3.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. **Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux.** Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

1.1.3.3 SEPARATION DES EXERCICES

1.1.3.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant est effectuée sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours. Pour l'assurance obligatoire dommage construction du chantier de l'Institut Cœur Poumon, la charge annuelle est calculée sur la base des phases définies au marché.

Elles connaissent une évolution à la Hausse entre 2021 et 2022. Le stock au 31/12/2022 se décline de la façon suivante par nature :

Nature de charge	2021	2022
Assurance obligatoire Dommage - Construction	1 104 678,08	1 475 085,91
Location maintenance et prestations - Informatique	727 699,01	683 345,56
Assurance et maintenance - Matériel de transport	108 208,67	102 659,59
Services bancaires et assimilés		41 217,03
Autres prestations diverses		40 380,75
Annonces et publications officielles	24 034,37	38 861,17
Charges locatives et de copropriété	18,20	247,37
Charges constatées d'avance au 31/12	1 963 918,98	2 381 797,38

1.1.3.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'Intérêt Général (recherche et enseignement), des subventions d'exploitation et des produits de gestion courante. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels.

Ils augmentent de 11.26 M€, soit 32 % entre 2021 et 2022 :

Budget	PCA 2021 en M€	PCA 2022 en M€	Variation
H	34,32	45,3	10,98
A	0,24	0,26	0,02
E	0	0,06	0,06
G	0,29	0,49	0,2
P	0,04	0,04	0
Total général	34,89	46,15	11,26

L'augmentation des produits constatés d'avance concerne essentiellement le budget principal.

Les items concernés par les principales hausses des produits constatées d'avance sont les suivants :

- Les produits de l'activité (+8,92 M€)
- Les aides à la contractualisation (+5,4 M€)
- La dotation annuelle de psychiatrie (+2,5 M€)
- Les Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et Innovation (+1,5 M€).

Le Fonds d'Intervention Régional représente 7,2 M€ soit une augmentation de +3,3 M€ en comparaison avec la comptabilisation du PCA de 2021 pour cet item.

1.1.3.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2022 à 102.86 M€ selon le détail ci-après et concernent principalement les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre (garantie financière) pour 64 M€ ;
- La valorisation des séjours à cheval pour 9.6 M€ ;
- Le LAMDA pour 2.6 M€ lié à un rattrapage de refacturation des Molécules Onéreuses et DMI.

Ils augmentent de 0.8 M€, soit 1 % entre 2021 et 2022 :

Nature	PAR 2021 en M€	PAR 2022 en M€	Progression en M€
Produits de l'activité	88,43	83,93	-4,5
Autres produits de gestion courante	5,4	6,67	1,27
Subventions d'exploitation et participations	3,92	4,55	0,63
Production vendue	1,15	1,94	0,79
Ventes de marchandises	0	0,01	0,01
Achats stockés autres approvisionnements	0,67	2,00	1,33
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,58	0,38	-0,2
Rémunérations et autres charges de personnel	0,07	0,20	0,13
Budget A	0,14	0,76	0,62
Budget B	0,1	0,16	0,06
Budget C	0,53	0,64	0,109
Budget E	0,06	0,07	0,01
Budget G	0,97	1,55	0,58
Total général	102,02	102,86	0,84

Les variations les plus importantes sont les suivantes :

- Une diminution de 4,5 M€ sur les produits de l'activité, liées au LAMDA sur les médicaments (-1,5 M€), les DMI (-1,2 M€) et les ATU (-1,1 M€)
- Une augmentation sur les produits de gestion courantes avec + 1,27 M€ qui s'explique essentiellement avec un avoir attendu relatif à l'achat de CO2 (+1,9 M€).
- Une augmentation sur les achats stockés autres approvisionnements de +1,33 M€ liée aux remises de fin d'année.

1.1.3.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer concernent principalement les dépenses de personnel (dont notamment la prime de service) et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

	Objet	2021	2022	Variation
Charges de personnel	PRIME DE SERVICE	20 931 875,90	18 890 425,11	- 2 041 451
	Temps additionnel	3 789 806,14	3 746 841,98	- 42 964
	Charges patronales		4 846 462,28	4 846 462
	PDSE	2 620 062,74	5 059 136,88	2 439 074
	CET	3 416 022,28	2 130 398,49	- 1 285 624
	Remboursement frais divers		421 247,87	421 248
	Abonnement retraite HU	654 000,00	788 000,00	134 000
	Prime des labos	1 401 190,22		- 1 401 190
	Dimanche et jours fériés	665 677,68		- 665 678
	IFT	568 715,30	88 534,14	- 480 181
	PFR	703 111,30		- 703 111
	Prime de technicité	550 393,17		- 550 393
	Avancement de grade et autre Segur 2	1 082 796,86	734 064,09	- 348 733
	Primes et indemnités autres		6 179 226,27	6 179 226
	Heures supplémentaires	531 137,71	646 700,74	115 563
	Absences médicales	313 454,18	6 477,40	- 306 977
	CNG			-
	Indemnité travail de nuit	184 434,97		- 184 435
	Mises à disposition	2 303 488,59	3 530 513,61	1 227 025
	Autres charges rattachées (inf à 200K€)	2 352 941	833 359,38	- 1 519 582
	Heures REC à payer (différentes vagues COVID) inclus la sur majoration	1 905 586,43		- 1 905 586
Total charges de personnel		43 974 695	47 901 388,24	3 926 694
Fournisseurs factures non parvenues		19 837 346	25 176 025,37	5 338 679
Reversements de crédits		4 804 519,68	1 661 598,00	- 3 142 922
GCS		3 245 635,82	1 574 487,55	- 1 671 148
Autres charges rattachées				-
Total général		71 862 196	76 313 499	4 451 303

Les charges rattachées liées au personnel évoluent à la hausse dans le cadre des mesures SEGUR en raison de la revalorisation des gardes et astreintes, les heures de récupération rémunérées y compris les sur-majorations, le complément de traitement indiciaire, les revalorisations salariales des professions médicales et paramédicales. Corrélativement, la prime de service, et autres primes liées au salaire brut en subissent l'effet prix.

Le poste « Fournisseurs factures non parvenues » augmente de 5.4M€ :

- Une augmentation de +1.3 M€ sur les dispositifs médicaux ;
- Une augmentation de +4.8 M€ sur les reversements de crédits et reports de DENM (reversement de crédits FIR, financement de maîtres de stages...) ;
- Les analyses biologiques ont fortement augmenté entre 2021 et 2022, entraînant une hausse des charges à payer : + 0.4 M€ ;
- Une diminution des charges rattachées de chauffage de 2 M€ en raison de leur comptabilisation sur l'exercice courant ;
- Une augmentation de +0.53 M€ sur la location de matériel et de logiciel informatique ;
- Une augmentation de +0.44 M€ sur la maintenance biomédicale.

Le poste reversement de crédits diminue de 3.1 M€ qui s'explique par la résorption du retard dans la rédaction des conventions et la réalisation de certains projets.

Le poste GCS diminue de +1.6 M€ en raison de la tenue régulière des assemblées générales de fin d'exercice et la résorption du retard d'émission des factures en ce qui concerne le GCS Urgences de la main.

1.1.3.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

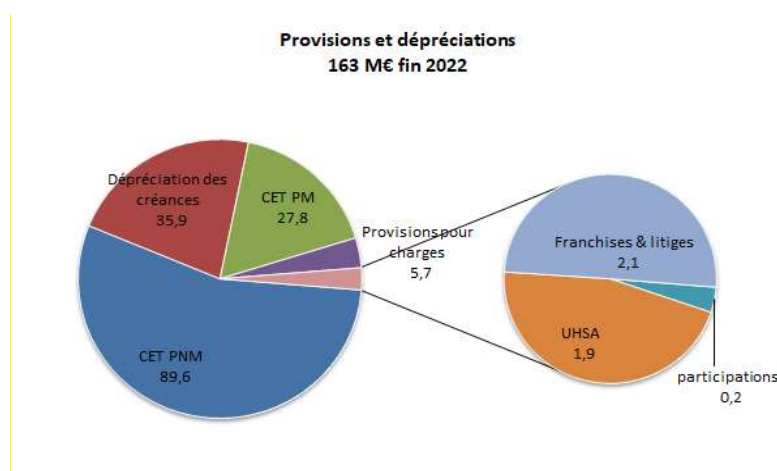
Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendu probable par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations s'élève à 163,02 M€ tous budgets confondus au 31/12/2022, et

se décline de la façon suivante :

Compte	Somme de 2021 solde	Somme de Dotation 2022	Somme de Reprise 2022	Somme de 2022 solde
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	1 610 657,09	654 474,62	174 997,09	2 090 134,62
152 - Actifs financiers	0,00			0,00
1531 - CET PM	25 984 384,81	27 764 046,00	25 984 384,81	27 764 046,00
1532 - CET PNM	87 607 312,00	89 570 535,00	87 607 312,00	89 570 535,00
158 - Provisions pour charges	7 239 150,55		1 585 509,36	5 653 641,18
291 - Dépréciation des immobilisations corporelles	0,00			0,00
2961 - Dépréciations des participations	162 853,00			162 853,00
491 - Redevables	12 652 066,00	12 746 604,00	12 652 066,00	12 746 604,00
496 - Débiteurs divers	22 425 373,00	23 124 836,00	22 425 373,00	23 124 836,00
Total général	159 591 796,45	153 860 495,62	150 429 642,26	163 022 649,80

Ce stock augmente de 3.43 M€, soit 2.1% par rapport à fin 2021.



1.1.3.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement, afin de compenser la fin du financement de l'ARS, en 2029 et 2030. Il n'y a donc pas de mouvement constaté en 2022.

1.1.3.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 2090 K€ fin 2022. Trois litiges fournisseurs ont été provisionnés à fin 2022 pour un montant de 1,1 M€ dont 1 M€ en 2020 pour le chantier de construction de l'Institut Cœur Poumon, suite à réclamations des sociétés INEO et AXIMA principalement liées à des prolongations de chantier et à la suppression de la phase 5 (SAMU SMUR).

Deux litiges fournisseurs sont en cours pour un risque évalué à 124 K€.

Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (687 K€) et les litiges avec le personnel (278 K€). Ces deux dernières provisions ont plutôt fait l'objet de dotations, respectivement de 390 K€ et 99 K€ en 2022.

1.1.3.4.3 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 27.76 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2022 de 43 711 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, rapporté sur 208 jours, avec application d'un taux moyen de charges de 48,6%. Ce coût moyen individuel est multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel au

31 décembre 2022. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 89,57 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2021 de 277 913 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, avec l'identification du nombre de jours travaillés par profil d'agent (jour, nuit, alternant) puis application d'un taux moyen de charges de 50%. Ce coût moyen individuel « réel » est ensuite multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel estimé au 31 décembre 2022.

Ce coût moyen annuel tient compte :

- en 2020 : de la prise en compte du versement du CTI (mesure Ségur) sur 12 mois pour tous les agents (même les agents sortis avant l'application de cette mesure).
- en 2021 : de la revalorisation des grilles indiciaires (mesure Ségur) sur 12 mois
- en 2022 : de la hausse du point d'indice sur 12 mois

La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

1.1.3.4.4 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 s'élèvent à 5.6 M€ et couvrent principalement les éléments suivants :

- ✓ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 1.20 M€. Gérée en extinction, elle est apurée de 0,21 M€ en 2022.
La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.
Les dossiers incomplets, ne permettant pas d'estimer le coût réel, ont également été pris en compte sur la base d'un coût moyen par catégorie.
- ✓ La provision pour contentieux CPAM est initialement de 4,2M€. Elle correspond à l'ensemble des contrôles T2A en cours de la période 2009/2019, soit à hauteur des montants réclamés et contestés par le CHU, soit valorisée par le Département de l'Information Médicale en attente de la notification. Pas de mouvements à signaler en 2022. Le solde de la provision s'élève à 0.81 M€.
- ✓ Une provision spécifique de 3,2 M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2020 du fait de l'activation tardive de l'ERI sur la période 2018, 2019 jusqu'au M10 2020. L'accord passé début 2021 pour un montant définitif de 2.5 M€ a permis de répartir le paiement de l'indu sur 3 échéances de 0.8 M€ (2021 à 2023). Une reprise de 0.83 M€ a été opérée sur l'exercice 2022.
- ✓ La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 1.95 M€, en baisse de 0.45 M€ par rapport à 2021. Depuis 2019, ce suivi est externalisé auprès de Pôle Emploi. Elle a été valorisée sur la base :
 - o des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnissables en 2022 ;
 - o des départs enregistrés lors des trois dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.

- ✓ Une provision de 147 K€ été comptabilisée en 2019 au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le CHU de Lille a reçu notification, par courrier réceptionné à la Direction des Ressources Humaines le 26 août 2019 d'un redressement sur sa déclaration FIPHFP réalisée en 2018 pour les personnels présents au sein de l'établissement au 1er janvier 2017. Le montant retenu par le FIPHFP est toujours à ce stade de 800 K€. Le CHU a fait appel de cette décision, accompagné d'un conseil juridique, et une procédure est en cours depuis le 23-01-2021.

Un second contrôle au titre de l'exercice 2020 a été notifié au CHU pour 3 M€ courant 2021. Ce dernier après échanges a été revu après échanges à 1 M€ (notification par LRAR fin février 2021). Le CHU a fait également appel de cette décision.

La provision, portée à 1 M€ à la clôture de l'exercice 2020 pour ces deux contrôles, est inchangée au 31/12/2022.

1.1.3.4.5 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Pour les participations financières détenues par le CHU dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE), les critères de dépréciation n'ont pas été modifiés en 2022.

1.1.3.4.6 DEPRECIATIONS DES CREANCES

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 35.8 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2022.

Dans l'ensemble, les critères de dépréciation 2022 sont restés inchangés par rapport à 2021.

Les principes retenus les années précédentes ont été maintenus à ce stade. La méthode appliquée se décline de la façon suivante :

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant ;
- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 12,2 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs et une approche au cas par cas pour des dossiers particuliers.
- ✓ Les créances irrécouvrables 2022 (admissions en non valeurs) ont été intégrées comme chaque année jusqu'à fin octobre inclus.

1.1.3.5 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX

EXERCICES

1.1.4.1 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1^{er} janvier 2022 selon l'arrêté du 17 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé. Elle a notamment été adaptée aux mesures du Ségur et aux réformes des financements des LFSS 2021 et 2022 avec la création des principaux comptes suivants :

- La création des comptes dédiés au suivi du droit à congés pour les personnels recrutés sous contrat de droit privé (comptes 64x « charges de personnel ») ;
- La création de comptes dédiés au suivi des revalorisations salariales mises en place dans le cadre du Ségur de la santé (comptes 641x « Rémunérations du personnel non médical »).

1.1.4.2 CHANGEMENT DE METHODE

Pas de changement de méthode à signaler sur l'exercice 2022

1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2022

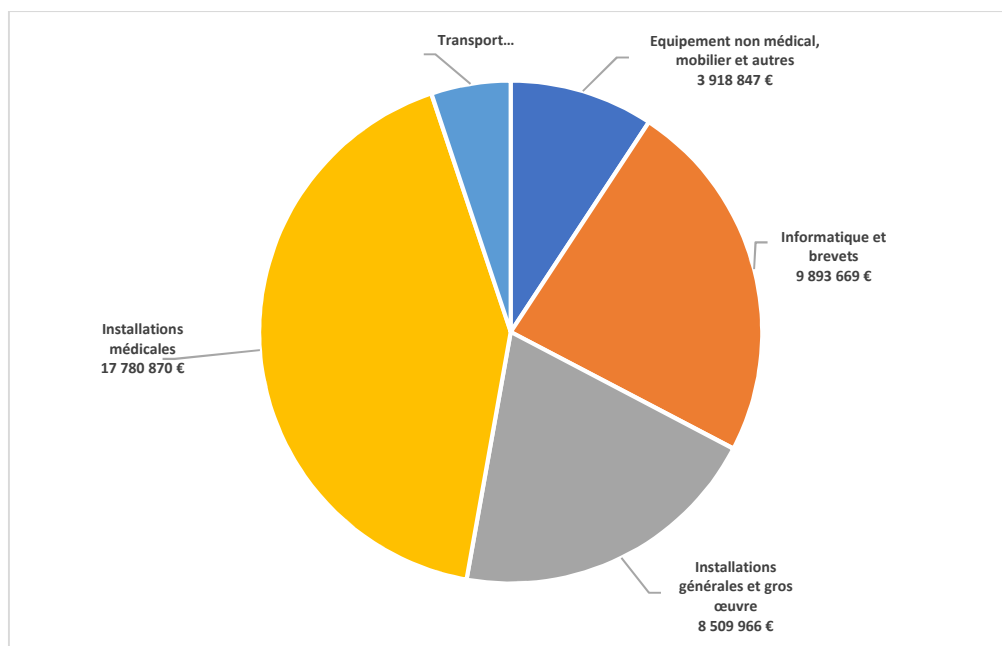
1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

Pas de corrections opérées sur l'exercice 2022

1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

1.2.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

Les entrées d'immobilisations 2022, hors intégrations, s'élèvent à 42.2 M€, comprenant notamment 17.7 M€ d'installations médicales, 9.8 M€ de logiciels, matériels informatiques et brevets ainsi que 8.5 M€ d'installations générales et de gros œuvre.



En ce qui concerne **les mises en services liées à des projets d'investissements en cours**, des intégrations ont été réalisées sur l'exercice 2022 pour 9.2 M€, avec principalement l'intégration définitive du projet de modernisation du réseau d'eau Jeanne de Flandre (5.8 M€). Les autres intégrations concernent par exemple la fin de la construction de la Maison des Professionnels pour 624 K€, la réception de la salle 16 de l'ICP pour 442 K€, le chantier Fontan suite au sinistre pour 470 K€, ou l'aménagement du bloc pédiatrie pour 409 K€.

Les immobilisations en cours non encore amorties au bilan 2022 (hors avances sur immobilisations corporelles) s'élèvent à 29.7 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Programme	Libellé	Total Général 31/12/2022
12	PTAH	87 468,29
5	Logiciels en cours	83 614,42
14	SILLAGE	64 627,70
17	Flux logistiques et stocks	196 263,27
17	WMS	440 109,33
7	Parkings Silo	401 861,43
15	Construction nouvelle pharmacie	1 006 170,51
17	Réoccupation Calmette	2 125 757,17
22	Construction du logipôle	75 323,85
26	Réseau électrique Haute tension	14 024 575,76
27	Traitement d'air Salengro	29 306,72
29	Extension CCIAL	221 100,59
32	Ascenseurs Huriez	786 538,27
48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	730 189,01
53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	33 818,98
92	CPER	5 017 387,67
0	Petits travaux en cours	4 183 910,72
57	Extension restructuration Salengro	214 283,23
12	Transport patients	49 352,50
Total comptes 23		29 771 659,42

Le réseau électrique Haute Tension représente 47 % du total.

Les livraisons à soi-même s'élèvent en 2022 à 2.2 M€, dont 1.14 M€ au titre de projets informatiques et 1.08 M€ concernant des travaux en cours sur différents projets.

1.2.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

Les sorties d'actif s'élèvent à un montant en valeur brute de 16 M€, pour une valeur nette comptable de 988 M€, largement couverte par le produit des ventes (1.7M€) dont principalement :

- 8.7 M€, au titre des équipements médicaux (dont la cession du robot chirurgical Da Vinci X pour 429 K€) ;
- 511 K€ au titre de la mise à jour de l'inventaire non médical ;
- 1,3 M€ au titre de l'inventaire des équipements informatiques ;
- 4.8 M€ au titre du « désinvestissement » sur les travaux réalisés dans différents bâtiments (constatation de l'usure des installations et agencements) ;
- 418 K€ au titre des sorties suite aux cessions de la Dotation Immobilière ;
- 125 K€ pour les sorties de véhicules de l'actif.

1.2.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES

1.2.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2022 de subventions d'investissement pour 6.7 M€, avec principalement le financement pour l'investissement du quotidien (3.5 M€) et diverses subventions d'un montant supérieur à 0.5 M€ :

- Projet Electro ECT 0.67 M€
- Enveloppe Exceptionnel ANFH 0.52 M€

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2022 s'élève à 7.8 M€ au regard des amortissements constatés en charges.

Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 66,8 M € à la clôture de l'exercice.

1.2.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le résultat 2021, toutes activités confondues, s'élève à - 34.97 M€, dont - 34,8 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire.

Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En réserve pour la DNA ;
- Aux comptes report à nouveau ou par imputation sur les excédents antérieurs pour les autres budgets annexes.

1.2.4 COOPERATIONS

Le détail des participations détenues par le CHU de Lille est repris dans l'annexe BI10. Il n'y a pas eu de mouvements comptabilisés en 2022.

A noter le maintien de la dépréciation sur la participation au GIP Santexcel, dans l'attente de la dissolution du groupement pour un montant de 272,8 K€ (dont 162,9 K€ en dépréciation de la participation, et 110 K€ en provision pour charges au titre de la contribution au passif de la structure).

1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES BI8 ET BI9)

La dette du CHU de Lille d'un montant de 514,9 M€ est composée au 31 décembre 2022 :

- de soixante et un emprunts pour un capital restant dû (CRD) de 512,04 M€ (comptes 163 et 164), répartis auprès de 13 prêteurs ;

- d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ (compte 167) destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole.

Cinq nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant de 52M€ afin de financer les investissements de l'exercice 2022.

La répartition de la dette au 31 décembre 2022 est la suivante :

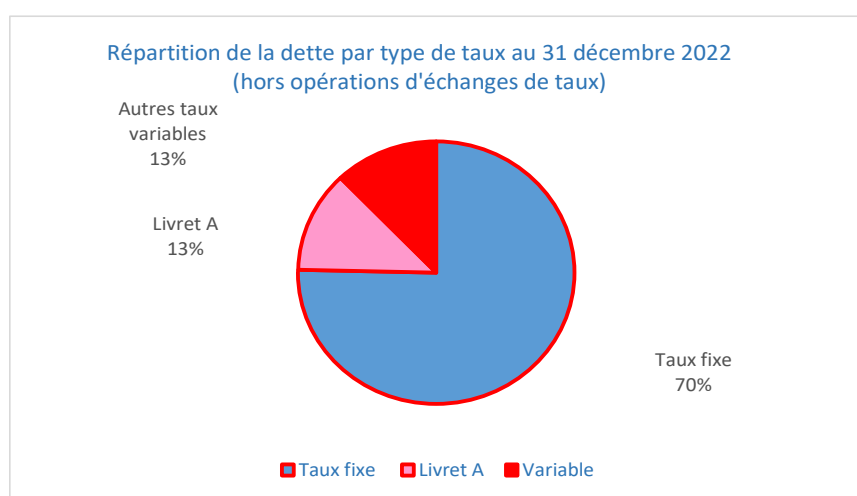
Prêteurs	CRD au 31-12-2021	EXERCICE 2022			Nombre d'emprunts	Pourcentage de l'encours
		Remboursement 2022	Nouveaux emprunts	CRD au 31-12-2022		
SFIL CAFFIL - BANQUE POSTALE	121 137 500,00	7 706 117 €	20 000 000 €	137 981 383	17	27%
CREDIT AGRICOLE - CACIB	83 418 632,08	6 979 129,43 €	5 000 000 €	81 439 503	13	16%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	79 394 542,11	2 916 695,04 €		71 927 847	7	14%
DEUTCHE PFANDBRIEFBANK AG	72 500 000,00	4 500 000 €		68 000 000	3	13%
CAISSE D'EPARGNE - CREDIT FONCIER	59 094 500,00	5 408 305 €	15 000 000 €	68 686 195	10	13%
SOCIETE GENERALE	54 616 667,06	4 299 999,96 €		50 316 667	5	10%
ÉMISSION OBLIGATAIRE RIVAGE	9 400 000,00	400 000 €		9 000 000	2	2%
ÉMISSION OBLIGATAIRE GFI	7 200 000,00	400 000 €		6 800 000	1	1%
ARKEA	6 937 500,00	1 000 000 €	10 000 000,00	15 937 500	2	3%
NEFF		43 721 €	2 000 000,00	1 956 279	1	0%
Ensemble des prêteurs	493 699 341,25 €	33 653 967,25 €	52 000 000 €	512 045 374 €	61	

Le montant des intérêts courus non échus 2022 est de 2,05 M€.

Le taux moyen de la dette de l'année 2022 est de 2,5 % après retraitement des opérations de couverture (contre 1,9 % en 2021).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable (hors opérations d'échange de taux) est la suivante :

Classification chartre GISSLER		Câpital restant dû au 31/12/2022
1A	Fixe	358 599 582,28 €
1A	Fixe à phase	20 250 000 €
1A	Livret A	63 845 791,72 €
1A	Variable	56 287 500 €
1B	Barrière	6 000 000 €
1C	Fixe annulable	7 062 500 €
Total encours au 31/12/2022		512 045 374,00 €



Une opération d'échange de taux est gérée en extinction : échange d'un taux variable (Euribor 3 mois) contre

un taux fixe de 2,45% pour un notionnel résiduel de 6,19 M€. Cette opération ne nécessite pas de provision, l'opération étant classée 1 A sur la Charte Gissler.

1.2.6 CREANCES ET DETTES

1.2.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture est le suivant:

	2021	2022	écart	variation
Stocks	31 541 248,85	30 359 284,26	-1 181 964,59	-3,74 %
Hospitalisés et consultants	15 998 349	16 981 301,4	982 295,41	6,14 %
Caisse pivot	176 041 838,7	200 091 831,06	24 049 992,36	13,66 %
Autres tiers payants	40 655 784,76	39 173 499,42	-1 482 285,55	-3,65 %
Autres	3 642 924,16	3 752 266,69	109 342,53	3,00 %
Créances diverses	105 456 423,79	98 729 955,11	6 726 468,68	-6,38 %
Disponibilités	1 585 100,44	2 454 483,63	869 383,19	54,45 %
Charges constatées d'avance	1 963 918,98	2 381 824,38	417 905,4	21,28 %
Dépenses à classer	5302,99	224 140,59	218 837,6	-95,71 %
Actif circulant	376 887 623,64	393 923 809,95	17 508 212,31	4,55 %

L'actif circulant (stocks, créances, disponibilités) connaît une hausse de 4,55% à la clôture 2022.

Les stocks se stabilisent (-3,74%) à la clôture 2022. Le compte 321 (produits pharmaceutiques et produits à usage médical) ainsi que le compte 322 (dispositifs médicaux) connaissent une légère baisse.

Le compte « Hospitalisés et consultants ». Le solde de ce compte est en hausse en 2022 (+6,14%) était en baisse 8,23% pour la clôture des comptes 2021. Cette hausse peut s'expliquer par une hausse des prises en charge et l'augmentation significative du nombre de titres du fait du nouveau dispositif de tarification mis en place pour les urgences.

Les créances de plus de 1 000€ représentent 3,12% du nombre de titres pour 71,2% du montant total. Celles inférieures à 100€ représentent 80,34% du nombre de titres pour 9,06% du total en montant. La

tendance est à une augmentation des créances de faible montant (impact du dispositif de facturation sur les urgences).

Les créances des années 2021 et antérieures représentent 67,28% (11,14 M€ sur 16,91M€) des créances figurant au bilan 2022 de l'établissement. Cette proportion est en baisse par rapport à 2021, en valeur absolue elles sont également en baisse par rapport à 2021.

Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale (CPAM de Lille Douai) se décomposent comme suit :

- Une somme de 113,46 M€ en solde au compte 41121 « Caisse pivot - Amiable » ;
- Au 4 mai, au titre de 2022, il ne reste que la créance dite « de l'article 58 » qui s'élève pour le CHU de Lille à un montant de 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de Lille Douai.

Une somme de 81,44 M€ en solde au compte 4182 « Produits à recevoir - Caisse Pivot » et correspond principalement :

- à la tarification à l'activité de Décembre 2022
- et à la valorisation des séjours à cheval
- à diverses autres opérations (rémunération des internes, programmes hospitaliers de recherche clinique, médicaments, ATU, conventions internationales...) pour le solde restant

Le compte « Autres tiers payants » connaît une légère baisse (-3,65%). Cette baisse est de 13,31 % pour les trois derniers exercices.

Les créances auprès du régime général de Sécurité Sociale (compte 41131) sont en légère hausse (+3,33%).

Les créances auprès des mutuelles et compagnies d'assurances (compte 41151) sont en baisse significative (-16%) Elles ont été réduites de 4,8 millions d'euros au cours des trois dernières années.

Les créances diverses sont en baisse de 6,38 %. Cette baisse correspond à celle du compte « débiteurs divers - amiable » qui après une augmentation de 17M€ en clôture 2021 a diminué de 12 M€ en 2022.

Ce compte reste impacté par le poids des impayés au titre des transports SMUR (environ 12,4 M€),

Les produits à recevoir (compte 4687) constituent toujours une part significative de ces créances à la clôture 2022 (20,4 M€).

Il faut aussi noter au bilan du CHU une créance de TVA pour un montant d'environ 2 M€.

Elle correspond à une régularisation de TVA déductible se rapportant à l'année 2017 pour laquelle une demande de remboursement a été formulée en Mai 2018. Cette créance est intégralement provisionnée. Un contentieux est en cours auprès de la justice administrative (Cours Administrative d'Appel).

1.2.6.2 DETTES

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2021	2022	écart	variation
Avances reçues	7 188 991,67	6 657 988,73	-531 002,94	-7,39 %
Dettes fournisseurs	97 680 855,17	109 826 215,35	12 145 360,18	12,40 %
Dettes fiscales et sociales	86 882 696,01	88 509 291,3	1 626 595,29	1,87 %
Dettes fournisseurs d'immobilisations	16 869 295,76	23 418 493,5	6 549 197,74	38,82 %
Fonds déposés par les hébergés et les hospitalisés	120 932,99	81 866,04	39 066,95	-32,30 %
Autres	1 708 400,05	2 948 327	1 239 926,95	72,58 %
Produits constatés d'avance	34 901 364,14	46 146 594,07	11 263 229,93	32,27 %
Recettes à classer	979 294,23	995 307,11	16 012,88	1,63 %
TOTAL	245 352 535,79	277 502 217,06	32 149 681,27	13,10, %

Les dettes autres que celles liées à l'emprunt sont en hausse de 32 M€.

Le poste « Dettes fournisseurs » est en hausse de près de 12,4 % après celle de 17 % de 2021. Celui des fournisseurs d'immobilisations également.

Le volume des opérations non dénouées poursuit sa baisse, les retenues de garanties sur les fournisseurs d'immobilisation s'établissent à 2,7 M€. Il repartira à la hausse au fur et à mesure de la réalisation des projets immobiliers du CHU.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » présente un solde de 88,5 M€ en faible hausse de 1,87 % par rapport à la clôture de 2021.

Il intègre des charges à payer (prime de service principalement 26,6 M€) pour un montant total de 34,1 M€.

Les autres opérations en solde sont constituées principalement :

- d'un montant de 29,4 M€ pour les organismes sociaux (URSSAF, CSG, CRDS, CNRACL, IRCANTEC...)
- d'un montant de 14,4 M€ pour la taxe sur les salaires

Le compte « Recettes à classer » est stable, légèrement inférieur à 1 M€.

1.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à – 28,5 M€, et s'améliore de 6,4 M€ par rapport à 2021.

Cette évolution résulte essentiellement d'un déficit moins élevé sur le budget principal (+4,2 M€) et d'un excédent plus important sur la Dotation immobilière (+2,1 M€).

Budget	2021	2022	variation
H - Activité principale	- 34 798 864,89	- 30 647 378,64	4 151 486,25
A - Dotation immobilière	803 593,74	2 953 122,26	2 149 528,52
B - USLD	- 482 489,45	- 366 121,31	116 368,14
C - Ecoles	- 106 214,57	- 38 469,52	67 745,05
E - EHPAD	- 524 254,94	- 614 462,44	- 90 207,50
P - CSAPA	138 012,07	174 405,76	36 393,69
G - GHT	- 0,00	0,00	0,00
Résultat	- 34 970 218,04	- 28 538 903,89	6 431 314,15

Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

1.3.1.1 RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

La formation du **résultat 2022 du budget H** se décompose comme suit :

Section	Rubrique	2021	2022	Variation
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 506 332 743,84	1 591 849 929,59	85 517 185,75
	Charges d'exploitation	- 1 531 303 019,34	- 1 614 204 126,98	- 82 901 107,64
Total Résultat d'exploitation		- 24 970 275,50	- 22 354 197,39	2 616 078,11
Résultat financier	Produits financiers	28 989,14	11 644,32	- 17 344,82
	Charges financières	- 9 526 779,33	- 10 112 567,00	- 585 787,67
Total Résultat financier		- 9 497 790,19	- 10 100 922,68	- 603 132,49
Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	16 727 222,67	17 569 536,65	842 313,98
	Charges exceptionnelles	- 17 058 021,87	- 15 761 795,22	1 296 226,65
Total Résultat exceptionnel		- 330 799,20	1 807 741,43	2 138 540,63
Résultat		- 34 798 864,89	- 30 647 378,64	4 151 486,25

L'amélioration du résultat s'explique essentiellement par le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel.

1.3.1.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de 85,5 M€, soit + 5,7 % :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2021	2022	Variation	%
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	59 930 193	60 419 218	489 025	0,8%
		Production vendue	39 011 544	41 562 170	2 550 626	6,5%
		Production immobilisée	1 883 555	2 235 281	351 725	18,7%
		Produits de l'activité	1 195 118 309	1 253 996 665	58 878 356	4,9%
		Subventions d'exploitation et parti	16 838 472	19 212 385	2 373 913	14,1%
		FIR	27 170 960	36 101 267	8 930 308	32,9%
		Reprises sur provisions	141 018 917	146 935 796	5 916 879	4,2%
		Autres produits de gestion courant	25 360 793	31 387 147	6 026 354	23,8%
		Total Produits d'exploitation	1 506 332 744	1 591 849 930	85 517 186	5,7%
	Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		1 365 313 827	1 444 914 133	79 600 307	5,8%

La progression de +85,5 M€ se situe essentiellement sur les produits de l'activité avec une évolution de +58,9 M€ (notamment sur les produits remboursables, les recettes des séjours, les forfaits et la facturation aux patients étrangers expliqués ci-après) et sur le FIR +9 M€.

Hors reprises sur provisions, l'évolution s'élève à +79,6 M€. Retraité des Produits remboursables, cette progression est ramenée à + 59,3 M€ (+4,8 %).

L'analyse porte sur les produits de l'activité dans un premier temps (1.3.1.2.1) et sur les autres produits d'exploitation dans un second temps (1.3.1.2.3).

1.3.1.2.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 78,8 % des produits d'exploitation du CHU de Lille (86,8% des recettes hors reprise sur provisions). Ils progressent de +58,9 M€ entre 2021 et 2022 (+4,9 %).

Ces recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie hors FIR : 1 153,4 M€ (Recettes de Titre 1) et les autres recettes de l'activité hospitalière : 100,6 M€ (Recettes de Titre 2).

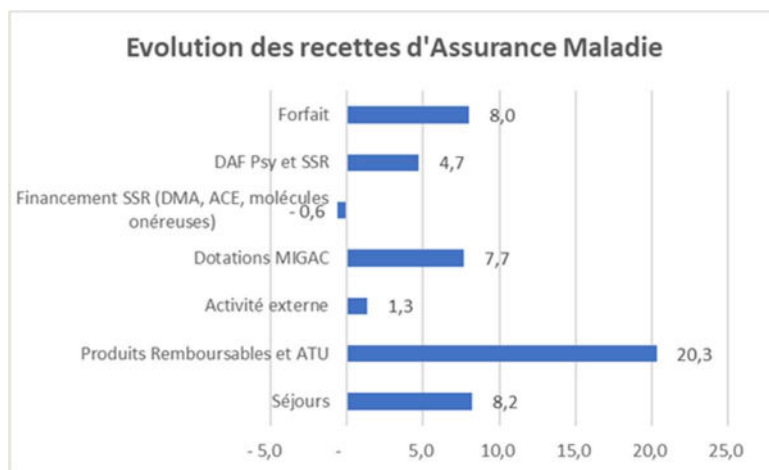
Produits d'activité	2021	2022	Ecart	%
Titre 1 - Recettes d'Assurance Maladie hors FIR	1 103 836 982	1 153 408 251	49 571 269	4,5%
Titre 2 - Autres recettes de l'activité hospitalière	91 281 327	100 588 414	9 307 087	10,2%
Total Produits d'activité hors FIR	1 195 118 309	1 253 996 665	58 878 356	4,9%

1.3.1.2.2 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

Une progression de +49,6 M€, soit +4,5 % des produits versés par l'Assurance Maladie, avec :

- une augmentation des recettes issues des séjours de +8,2 M€ (soit +1,6 %), recettes sous garantie comme en 2021 et dont la progression est due à l'effet prix
- une progression des produits remboursables et ATU de +20,3 M€
- une hausse des forfaits de + 8 M€ essentiellement sur la dotation populationnelle des urgences et l'IFAQ
- une progression de la DAF psy et SSR de +4,7 M€
- une augmentation des dotations MIGAC de 7,7 M€
- une hausse sur l'activité externe de 1,3 M€

Hors Produits remboursables et ATU, l'évolution est de +29,3 M€, soit +3 %.



Recettes d'Assurance Maladie	2021	2022	Ecart	%
Séjours	527 201 816	535 382 661	8 180 845	1,6%
Transports (article 80)	2 796 414	2 835 843	39 429	1,4%
Produits Remboursables et ATU	141 456 126	161 749 046	20 292 920	14,3%
Activité externe	67 910 941	69 258 333	1 347 392	2,0%
Dotations MIGAC	263 935 971	271 594 658	7 658 687	2,9%
Financement SSR (DMA, ACE, molécules onéreuses)	3 958 684	3 321 963	- 636 721	-16,1%
DAF Psy et SSR	60 831 191	65 526 677	4 695 486	7,7%
Forfait	34 669 844	42 651 869	7 982 025	23,0%
RAC détenus	1 075 995	1 087 201	11 206	1,0%
Total Produits d'activité imputés en titre 1	1 103 836 982	1 153 408 251	49 571 269	4,5%

➤ **Les recettes de séjours progressent de +8,2 M€ :**

Les recettes des séjours des années 2021 et 2022 sont toutes deux sous garantie financière et ce, sur l'année complète. La progression s'élève à +8,2 M€, soit +1,6 %.

Les recettes de 2021 avaient bénéficié d'un effet « tarif » de +6,37 % à compter de mars 2021 pour l'effet Ségur. Celles de 2022 ont été majorées d'un effet prix de 1,53 %.

La valorisation des séjours à cheval, estimée à 9,6 M€ en 2022, est en progression de +1,2 M€ par rapport à 2021.

L'année 2022 enregistre 229 746 séjours (RSS) contre 225 562 en 2021 et 229 069 en 2019.

➤ **Les recettes de produits remboursables et médicaments sous ATU sont en hausse de +20,3 M€**

L'évolution des médicaments sous ATU (+8,6 M€), est portée principalement par les traitements innovants, en particulier antinéoplasiques (dont les CAR T CELLS) ;

Les produits remboursables (+11,7 M€) sont corrélés à l'évolution des dépenses.

➤ **Les recettes d'activité externe progressent de +1,3 M€**

Elles tiennent compte à la fois, des recettes facturées dans le cadre de la FIDES et du RSF. Les recettes RSF sont encadrées par le mécanisme de la garantie financière.

Les recettes des soins externes sont présentées en progression de +1,3M€ par rapport à 2021, principalement sur la partie FIDES en lien avec la dynamique d'activité mais également l'évolution de

certains tarifs.

➤ **Les produits relatifs aux dotations MIGAC sont en hausse de +7,7 M€**

L'augmentation des recettes MIGAC entre 2021 et 2022 s'explique principalement par :

- Le financement de la revalorisation du point d'indice soit **+11,15 M€**
- Le financement des majorations des heures de nuit pour le personnel non médical et médical, des sur majorations des heures supplémentaires et du temps de travail additionnel des médecins, soit **+12,2 M€**
- Le financement relatif à l'inflation soit **+8,1 M€**
- Le financement de l'enveloppe de péréquation Ségur soit **+6,8 M€**
- Le financement des mesures Ségur fléchées en AC à hauteur de **+0,8 M€** soit :
 - o Personnel non médical pour :
 - la revalorisation du personnel soignant (-2 M€)
 - la mesure d'intéressement (-0,9 M€)
 - la prime d'encadrement (-0,2 M€)
 - la prime soins critiques (+0,08 M€)
 - o Personnel médical :
 - La revalorisation des HU (+0,4 M€)
 - La création du statut de nouveau praticien contractuel (+1 M€)
 - La revalorisation de la permanence des soins des internes (+0,1 M€)
 - La prime pour les responsables de structure (+0,2 M€)
 - o La revalorisation du personnel non médical et médical (mesures SEGUR en psychiatrie) notifiée exceptionnellement en AC, soit +2,1 M€.
- Les crédits liés à la sous exécution de l'ONDAM notifiée en AC à hauteur de **+2,2 M€**
- L'évolution des financements relatifs aux internes, étudiants et docteurs juniors de **+3 M€** dont +1,4 M€ au titre des maîtres de stages couvrant des reversements à effectuer auprès de l'Université de Lille
- La progression de la MERRI socle soit **+2,6 M€**
- Une progression du financement de la MERRI HN soit **+0,9 M€**
- Le financement de la gestion des risques liées à des circonstances exceptionnelles soit **+0,9 M€**
- Le financement de la loi bioéthique soit **+0,6 M€**
- Le financement HOP'EN **pour +0,8 M€** dont les crédits seront à reverser aux établissements bénéficiaires
- Le financement relatif à la mise en œuvre des missions des établissements soit **+0,3 M€**
- La progression du financement au titre du SAS urgences soit **+0,23 M€**
- Une progression du financement du SAMU soit **+0,4 M€**
- La progression du financement des suppléments liés aux séjours CAR T CELLS soit **+0,4 M€**
- Le financement du Ségur sur les MIG soit **+ 0,34 M€**
- Le financement des surcoûts et pertes de recettes liés à la crise COVID soit **-24 M€**
- Le financement au titre de l'activité des centres de vaccinations soit **-4,9 M€**
- Une baisse des tests PCR à hauteur de **-3,4 M€**
- Le transfert des MIG vers le FIR soit **-8,1 M€** :
 - o Le CPIAS **(-0,94 M€)**
 - o OMEDIT **(-0,3 M€)**
 - o PASS **(-0,77 M€)**
 - o La précarité **(-3,6 M€)**
 - o La nutrition parentérale **(-2,5 M€)**
- Le financement des projets et des structures de la recherche soit **-3 M€**
- Le débasage du financement du CEIP et CRPV soit **-0,5 M€**
- Le débasage partielle du financement au titre de l'hémovigilance soit **-0,13 M€**

➤ **Le financement à l'activité du SSR est en baisse de -0,64 M€ :**

L'évolution du financement SSR s'explique par :

- La compensation pour la perte de recettes de titre 2 liée à la crise COVID (-0,4 M€)
- Une légère progression de la DMA (+25 K€)
- La progression du financement au titre de l'IFAQ SSR (+87 K€)
- Le financement de l'équipe mobile SSR (-37 K€)
- Le financement de la gestion des lits (-85 K€)
- Une légère progression des molécules onéreuses (+37 K€)
- Le financement au titre des consultations AVC (-19 K€)
- Le financement des médicaments bénéficiant d'une autorisation temporaire d'utilisation (-37 K€)
- La FIDES sur le SSR (-0,2 M€)

➤ **Les DAF de Psychiatrie et SSR sont en hausse de +4,7 M€**

La DAF SSR est en progression de +1,7 M€ expliquée par :

- Le financement de la revalorisation du point d'indice soit +0,43 M€
- Le financement des majorations des heures de nuit pour le personnel non médical et médical, des surmajorations des heures supplémentaires et du temps de travail additionnel des médecins, soit +0,37 M€
- La progression du financement au titre des transports sanitaires soit +0,5 M€
- La revalorisation des grilles indiciaires du personnel soignant soit +0,3 M€
- Le relèvement de l'indice minimal de traitement soit +0,2 M€
- La revalorisation des personnels médicaux et non médicaux soit -33 K€
- La mesure d'attractivité soit -0,14 M€

La DAF de psychiatrie augmente de +3 M€. Cette évolution est liée aux éléments suivants :

- Le projet Numéro National Prévention du Suicide soit +2 M€
- Le financement de la revalorisation du point d'indice soit +0,85 M€
- Le financement des majorations des heures de nuit pour le personnel non médical et médical, des surmajorations des heures supplémentaires et du temps de travail additionnel des médecins, soit +0,7 M€
- La revalorisation des grilles indiciaires du personnel soignant soit +0,7 M€
- Le financement des mesures SEGUR soit -2,1 M€, financé exceptionnellement en AC MCO
- La dotation complémentaire dans le cadre de la réforme du financement PSY soit +0,28 M€
- Le relèvement de l'indice minimal de traitement soit +63 K€
- Le projet DEMHETER soit +0,17 M€ démarré en fin 2021
- Le soutien technique national Vigilans soit +0,1 M€
- Le financement au titre des transports sanitaires soit +93 K€
- La mesure d'attractivité soit -78 K€
- Le projet FIOP – deuil traumatique soit +77 K€

Les forfaits sont en hausse de +8 M€ essentiellement sur la dotation populationnelle des urgences et l'IFAQ.

La variation est détaillée comme suit :

- la dotation populationnelle des urgences : +6 M€
- la dotation populationnelle qualité: - 0,15 M€
- L'évolution du financement de l'IFAQ pour le MCO (+1,72 M€)

- La progression du forfait greffes (+0,43 M€)
- La progression du forfait « prélèvements d'organes » (+0,01 M€)
- Le forfait Maladies Rénales Chroniques (+0,02 M€).

1.3.1.2.2.1 RECETTES DE TITRE 2

Produits de l'activité	2021	2022	Ecart	%
Tickets modérateurs	39 862 702	45 744 288	5 881 587	14,8%
Forfait journalier	10 526 632	10 258 480	- 268 152	-2,5%
Facturation biologie extérieure	29 426 638	32 456 418	3 029 781	10,3%
Soins et actes externes	10 220 654	10 459 191	238 512	2,3%
Sous traitance, autres pôles	1 244 702	1 670 037	425 335	34,2%
Total titre 2 - autres recettes de l'activité hospitalière	91 281 327	100 588 414	9 307 062	10,2%

Les recettes de l'activité hospitalière non prises en charges par l'assurance maladie sont en progression de +9,3 M€ entre 2021 et 2022 (soit +10,2 %), en raison essentiellement des recettes du ticket modérateur (+6 M€) et de la facturation de la biologie extérieure (+3 M€).

Cette évolution s'explique de la façon suivante :

Les recettes de Titre 2 sur les champs patients et mutuelles connaissent une progression compte tenu de la reprise d'activité :

- Les tickets modérateurs sont en progression de **+6 M€**, principalement en raison de la hausse des tickets modérateurs des patients étrangers de +4,1 M€ portée par les tickets modérateurs des patients sous convention internationale (+3,5 M€). Nous notons également une progression à la hausse des hospitalisations de jour (+1,9 M€) dans le cadre de la dynamique de l'ambulatoire mais une évolution à la baisse des recettes des hospitalisations complètes (-0,2 M€)
- Les recettes des laboratoires extérieurs sont présentées en écart de **+3 M€** par rapport à 2021 compte tenu d'une bonne dynamique d'activité des laboratoires extérieures, notamment les activités de génétique et de biologie moléculaire.

1.3.1.2.3 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation représentent 337,9 M€ en 2022, en progression de +26,6 M€ par rapport à 2021, dont +5,9 M€ au titre des reprises sur provisions.

Rubrique	Détail rubrique	2021	2022	Variation	%
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	59 930 193	60 419 218	489 025	0,8%
	Production vendue	39 011 544	41 562 170	2 550 626	6,5%
	Production immobilisée	1 883 555	2 235 281	351 726	18,7%
	Subventions d'exploitation et parti	16 838 472	19 212 385	2 373 913	14,1%
	FIR	27 170 960	36 101 267	8 930 308	32,9%
	Reprises sur provisions	141 018 917	146 935 796	5 916 879	4,2%
	Autres produits de gestion courant	25 360 793	31 387 147	6 026 354	23,8%
Total Produits d'exploitation		311 214 434	337 853 265	26 638 831	8,6%
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		170 195 517	190 917 469	20 721 952	12,2%

Après neutralisation des reprises sur provisions, la progression s'élève à +20,7 M€ (soit +12,2 %).

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Les ventes de marchandises sont en hausse de +0,5 M€** dont +0,35 M€ sur les rétrocessions de médicaments et +0,1 M€ sur l'UNAD.
- **Les recettes de production vendue augmentent de +2,5 M€.** Cet écart porte principalement sur :
 - **La production vendue de la pharmacie** (+0,5 M€) notamment du fait de l'évolution de la demande des établissements clients de principes actifs plus coûteux
 - **Les remboursements de mises à disposition de personnel** (+0,5 M€) dont +0,4 M€ en provenance des internes.
 - **Les recettes de chambres particulières** (+0,4 M€) expliquées par l'optimisation de la facturation.
 - **Les recettes des produits de la stérilisation** (+0,4 M€) en raison d'une modification d'imputation comptable (transfert du chapitre 75 au chapitre 70).
 - Les redevances commerciales (+0,3 M€)
 - **Les produits de service au personnel** de +0,3 M€ dont +0,2 M€ pour les repas et +0,1 M€ pour les crèches.
 - **Les prestations de formations CESU** de +0,1 M€.
- **Les subventions d'exploitation (hors FIR) sont en écart de +2,3 M€.** Des évolutions sont constatées essentiellement sur :
 - Les subventions et les fonds de dotation de la recherche en hausse de +0,88 M€.
 - Les subventions de la pharmacie en progression de +0,85 M€ en raison du débasage en recettes MIG des centres CRPV, CEIP et HémoVigilance.
 - Le fonds pour l'emploi hospitalier de +0,5 M€ en partie lié à l'augmentation du point d'indice.
- **Le Fonds d'Intervention Régional est en augmentation de + 8,9 M€.** Cette variation correspond essentiellement au :
 - Transfert des MIG vers le FIR (+7,2 M€) :
 - CPIAS (+0,95 M€)
 - OMEDIT (+0,27 M€)
 - PASS (1 M€)
 - Précarité (3,7 M€)

- Nutrition parentérale (+1,3 M€)
 - Le financement relatif aux mesures Ségur identifié sur les financements FIR (+0,4 M€)
 - Le financement relatif à la permanence des soins (+0,18 M€)
 - La continuité de la mise en œuvre du SAS urgences (+0,32 M€) ;
 - Les financements relatifs aux afflux de patients dans les services des urgences et pédiatrie (+0,25 M€)
 - L'appel à projet – dispositif de prise en charge global du psycho-traumatisme (+0,1 M€)
 - La compensation des coûts liés à la gestion du stock de vaccins des territoires d'animation en santé (+ 90 K€)
 - La prise en charge des coûts du renfort estival du centre 15 par des étudiants (+95 K€)
 - Le financement au titre du coordonnateur de stage (+65 K€)
 - Les renforts COVID – maison des adolescents (+ 70 K€)
 - Le déploiement du projet premier épisode psychotique (+0,1 M€) ;
 - Le projet relatif à l'optimisation de la prise en charge des jeunes consommateurs de substances psychoactives (+0,13 M€)
 - Les carences ambulancières (-0,085 M€) en lien avec les charges constatées.
- **Les reprises sur provisions augmentent de +5,9 M€**, La variation est expliquée par les reprises sur les provisions suivantes :
- Pour le CET, soit +8,5 M€ (+1,8 M€ sur le PM et +6,7 sur le PNM)
 - Les provisions pour risques -0,02 M€
 - Les provisions pour charges -1,8 M€ avec une diminution des reprises pour le contentieux avec la CPAM (-0,7 M€), pour le GHICL (-1 M€) et pour la CNRACL (-0,53 M€) et une hausse de la reprise sur les ARE de 0,45 M€,
 - Les créances irrécouvrables -0,78 M€.
- **Les autres produits de gestion courante sont en progression de +6 M€**. Cette variation s'explique par :
- Une progression importante de +4,5 M€ sur les remboursements de fluides en répercussion de la hausse de prix subie sur les dépenses de thermique
 - Une hausse des recettes de remboursement « ANFH » de +1,4 M€
 - Les remboursements de formation en lien avec une hausse significative de départs d'agents, +0,6M€
 - Les remboursements de frais d'entretien des prisons d'Annœullin et Sequedin en progression de +0,2 M€
 - Les brevets issus de la recherche en hausse de +0,2 M€
 - Une baisse des recettes en provenance des GCS de -1 M€.

1.3.1.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en hausse de + 82,9 M€, soit une progression de +5,4 %. L'année 2022 a été marquée par le contexte inflationniste, l'extension en année pleine des mesures du Ségur 2 et par

l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022.

Rubrique	Détail rubrique	2021	2022	Variation	%
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	349 893 810	368 704 233	18 810 424	5,4%
	Variation de stocks	- 4 296 171	1 181 965	5 478 136	-127,5%
	Achats non stockés de matières et fournitures	18 035 760	30 344 290	12 308 530	68,2%
	Services extérieurs et autres	73 064 325	74 613 295	1 548 971	2,1%
	Impôts et taxes sur rémunérations	81 775 435	85 975 426	4 199 991	5,1%
	Autres impôts et taxes	154 570	157 857	3 287	2,1%
	Rémunérations et autres charges de personnel	580 321 766	607 633 589	27 311 823	4,7%
	Charges sociales	209 685 465	217 912 537	8 227 072	3,9%
	Dotations aux amortissements	60 455 712	58 373 359	- 2 082 354	-3,4%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	33 992 644	34 892 357	899 713	2,6%
	Dotations aux provisions	111 518 662	115 405 473	3 886 811	3,5%
	Autres charges de gestion courante	16 701 043	19 009 748	2 308 705	13,8%
Total Charges d'exploitation		1 531 303 019	1 614 204 127	82 901 108	5,4%
Surcoûts liés à la crise sanitaire		24 628 656	12 362 341	- 12 266 315	-49,8%
Total charges d'exploitation hors surcoûts covid		1 506 674 363	1 601 841 786	95 167 423	6,3%
Total charges d'exploitation hors surcoûts covid et dotations aux dépréciations et provisions		1 361 163 058	1 451 543 956	90 380 899	6,6%

Les surcoûts liés à la crise sanitaire sont en baisse par rapport à 2021 (-12,3 M€). Retraité de ceux-ci, l'évolution des charges d'exploitation passe à +95,2 M€ (soit +6,3 %).

Comme pour les produits d'exploitation, en retraitant les charges liées aux produits remboursables, l'évolution s'élève à +76,4 M€ (+6,2 %).

Outre l'extension en année pleine des mesures du Ségur 2, l'année 2022 a dû faire face à d'importants effets exogènes :

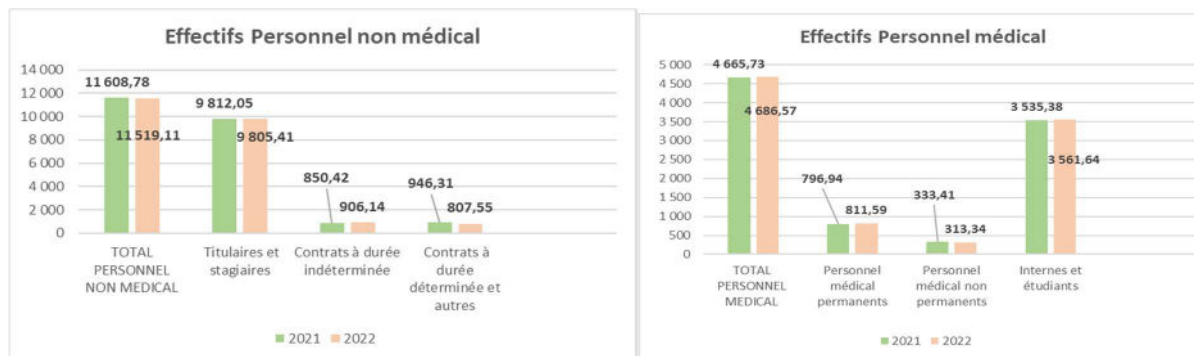
- L'inflation évaluée à 16 M€ ;
- L'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, soit une progression de 14 M€ ;
- Des mesures ponctuelles pour les ressources humaines (mesures dites estivales prolongées jusqu'en fin d'année) évaluées à 9,4 M€. Il s'agit notamment des majorations des sujétions de nuit pour le personnel médical et non médical, les sur majorations des heures supplémentaires du personnel non médical et du temps de travail additionnel des médecins (y compris les docteurs juniors).

Retraité de ces effets exogènes, l'évolution des charges est ramenée à +3%.

1.3.1.3.1 CHARGES DE PERSONNEL (TITRE 1)

Une progression de +4,6 % des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre 2021 et 2022 soit +40,3 M€ dont +14,3 M€ pour le personnel médical et +26 M€ pour le personnel non médical, expliquée principalement par l'extension en année pleine des mesures du Ségur 2, l'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022 et par les mesures estivales prolongées jusqu'en fin d'année.

Les effectifs moyens rémunérés sont en baisse par rapport à 2021, soit -68,83 ETP qui se décompose en -89,67 ETP sur le personnel non médical et +20,85 sur le personnel médical (dont +26,26 sur les internes et étudiants).



Rubrique	2021	2022	Ecart	%
Services extérieurs et autres (mises à disposition)	5 075 342	5 682 817	607 474	12,0%
Impôts et taxes sur rémunérations	81 775 435	85 975 426	4 199 991	5,1%
Rémunérations et autres charges de personnel	580 321 766	607 633 589	27 311 823	4,7%
Charges sociales	209 685 465	217 912 537	8 227 072	3,9%
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires	876 858 008	917 204 368	40 346 360	4,6%

Retraités des mesures Ségur, des surcoûts liés au Covid et du dégel du point d'indice sur 6 mois, l'évolution est ramenée à +14 M€, soit +1,8 %.

L'évolution des charges de personnel de + 40,3 M€ est expliquée principalement par les éléments suivants :

- ✓ L'extension en année pleine des mesures du Ségur 2 pour la revalorisation des rémunérations du personnel soignant **(+14,7 M€)**
- ✓ La revalorisation du point d'indice pour le personnel non médical soit **+ 10,5 M€**
- ✓ La mise en œuvre des autres mesures Ségur 2 pour le personnel non médical **(+2,4 M€)** dont :
 - Le relèvement de l'indice indiciaire minimal (+0,7 M€)
 - La prime d'encadrement (+0,16 M€)
 - La prime des sages-femmes (+0,45 M€)
 - La prime soins critiques (+1,3 M€)
- ✓ Les gardes et astreintes soit **+5,1 M€** correspondant à :
 - La majoration de 50 % des gardes séniors du 01/07/2022 au 31/12/2022 soit +2,4 M€
 - La majoration des gardes des internes de 50 % pour toutes les gardes du 01/08/2022 au 31/12/2022 soit +1,6 M€
 - La mise en œuvre de la mesure d'attractivité pour l'anesthésie réanimation (doublement des indemnités de sujétion) à compter de septembre 2022 soit +0,2 M€
 - Les gardes et astreintes liés à la pandémie COVID soit - 0,6 M€
 - Un effet prix lié à la revalorisation du point d'indice (+0,4 M€)
 - L'extension en année pleine ainsi que les nouvelles lignes de gardes et astreintes (+1 M€)
- ✓ Le temps additionnel soit **+3,2 M€** :
 - Le temps additionnel lié à la pandémie COVID (-0,1 M€)
 - La majoration du temps additionnel des médecins (+2,3 M€)
 - La majoration du temps additionnel pour les urgentistes (mesure locale) soit +0,5 M€
 - Un effet volume lié au dépassement du nombre de plages payées soit +0,5 M€
- ✓ Les internes et étudiants **(+2,6 M€)** dont 1 M€ lié à l'impact SEGUR ainsi qu'à un effet volume
- ✓ L'impact du GVT **(+1,7 M€)** dont +3,2 M€ pour le personnel médical (expliqué en partie par la revalorisation des PU-PH et PH ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice) et -1,5 M€ pour le

personnel non médical (soit +2,7 M€ pour les avancements d'échelons et de grades et -4,2 M€ au titre de l'effet « noria » lié aux départs en retraite)

- ✓ Le paiement des heures supplémentaires soit **+1,3 M€** correspondant d'une part à une diminution des heures supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire (soit -2,9 M€) et d'autre part, à une augmentation des heures supplémentaires hors Covid-19 de +4,2 M€ (effet volume dû à l'absentéisme et dispositif exceptionnel de surmajoration des heures supplémentaires pour la période comprise entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2022)
- ✓ La surmajoration des astreintes **(+0,4 M€)**
- ✓ Le doublement des indemnités de travail de nuit **(+0,9 M€)** ;
- ✓ Le paiement des CET soit **+1,4 M€** dont 1,1 M€ pour le personnel médical et 0,3 M€ pour le personnel médical ;
- ✓ La non reconduction des mensualités COVID **(-4,3 M€)** ;
- ✓ L'indemnité de vaccination **(-1,3 M€)** dont -1,2 M€ pour le personnel médical et -0,1 M€ pour le personnel non médical ;
- ✓ Les mesures Ségur pour le personnel médical soit **+0,45 M€** dont 0,35 M€ pour la prime responsable de structure et 0,11 M€ pour l'abondement retraite HU
- ✓ L'Indemnité de Service Public Exclusif **(+0,3 M€)**
- ✓ La revalorisation du personnel non médical des catégories C et B soit **+0,6 M€** ;
- ✓ La prime de service **(+0,7 M€)** ;
- ✓ Les indemnités dimanche et jours fériés **(-0,6 M€)** ;
- ✓ La cotisation FIPHP **(-0,3 M€)** ;
- ✓ Les mises à disposition **(+0,5 M€)** ;
- ✓ Le contrôle des pass sanitaire **(+0,5 M€)** ;
- ✓ Les autres indemnités et primes **(-0,6 M€)**.

1.3.1.3.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Rubrique	2021	2022	Ecart	%
Achats stockés autres approvisionnements	349 893 810	368 704 233	18 810 424	5,4%
Achats stockés autres approvisionnements titre 2	340 803 122	357 712 621	16 909 499	5,0%
Achats stockés autres approvisionnements titre 3	12 868 245	13 787 391	919 147	7,1%
Recettes correspondantes aux rabais, remises sur achats d'approvisionnements	3 777 557	2 795 779	- 981 778	-26,0%
Variation de stocks	- 4 296 171	1 181 965	5 478 136	-127,5%
Variation de stocks produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	- 3 722 942	1 068 201	4 791 143	-128,7%
stock initial	25 862 239	29 585 180	3 722 941	14,4%
stock final	29 585 181	28 516 980	- 1 068 201	-3,6%
Variation de stocks achats stockés titre 3	- 573 229	113 764	686 993	-119,8%
stock initial	1 382 840	1 956 068	573 228	41,5%
stock final	1 956 069	1 842 305	- 113 765	-5,8%
Achats non stockés de matières et fournitures	18 035 760	30 344 290	12 308 530	68,2%
Achats non stockés titre 2	1 509 006	1 338 329	- 170 677	-11,3%
Achats non stockés titre 3	16 526 754	29 005 961	12 479 206	75,5%
	363 633 399	400 230 488	36 597 089	10,06%

➤ Les achats stockés et autres approvisionnements :

Les achats stockés progressent de +18,8 M€ entre 2021 et 2022 avec notamment une hausse sur les achats stockés de médicaments et dispositifs médicaux de +16,9 M€.

Cette variation se décompose en :

- Une hausse de +16,9 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (titre 2)

✓ Les produits non remboursables diminuent de -13,5 M€. Cette variation s'explique essentiellement par la moindre intensité du contexte COVID :

- Baisse importante des réactifs de laboratoire, produits sanguins, gaz médicaux, EPI ;
- Une activité moins importante que prévue pour certains pôles : Biologie, CVP, Réanimation ;
- Le passage des poches de nutrition dans la classe rétrocessions.

✓ Les produits remboursables sur liste en sus évoluent de +13,9 M€.

Cette hausse se concentre principalement sur des produits innovants, très coûteux, comme les antinéoplasiques dont les CarT Cells (+4,0 M€), le Daratumumab (+2,0 M€), le Pembrolizumab (+1,1 M€), le Nusinersen (+2,9 M€).

Le rôle de recours et d'expertise expose tout particulièrement le CHU avec l'arrivée de nouveaux traitements coûteux.

✓ Les spécialités pharmaceutiques avec accès précoce ou compassionnel (ex-ATU) (+10,1 M€) : La progression des consommations d'APAC s'explique essentiellement par la consommation de Zolgensma (+1,9 M€), les CarT Cells (+4,5 M€), le Nexviadyme (+1,7 M€).

✓ Les rétrocessions et ventes extérieures (+ 6,4 M€) essentiellement dû à l'intégration des poches de nutrition parentérale puisque le CHU dispose d'une activité importante de NPAD.

- Une hausse de +0,9 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3 :

L'augmentation des achats stockés à caractère hôtelier et général s'explique essentiellement par :

- Une augmentation de +0,8 M€ sur les denrées alimentaires et le petit matériel de restauration. Cette hausse est essentiellement due à un effet prix subi tout au long de l'année ainsi qu'à la poursuite de la mise en place de la loi Egalim.
- Une augmentation des fournitures hôtelières et administratives de +0,1 M€, due également à un effet prix qui a néanmoins pu être limité par un fort contrôle des dépenses (effet volume à la baisse).

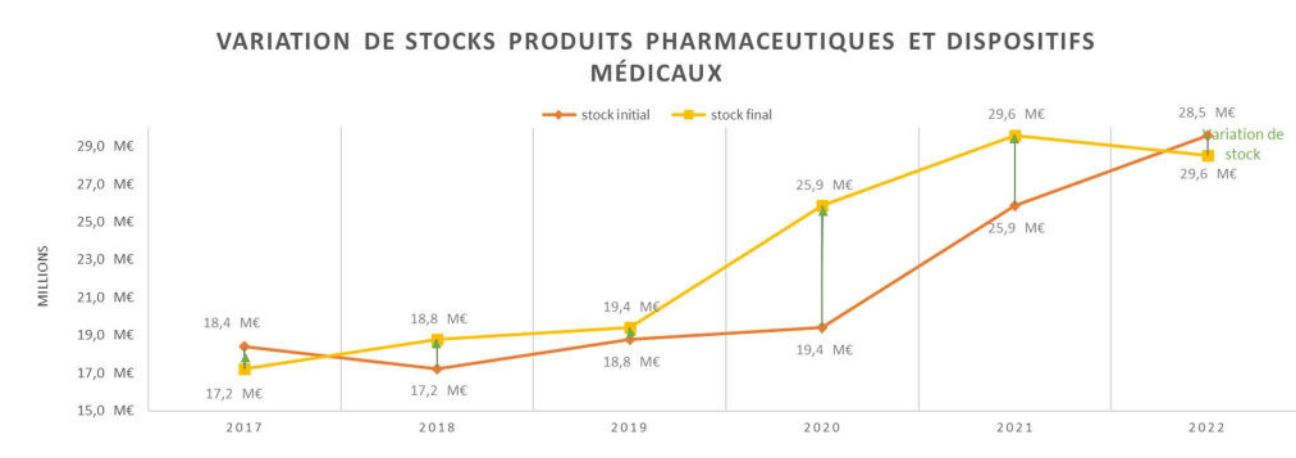
- Une baisse de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de -1 M€.

➤ La variation de stocks

La variation de stock diminue de 5,5 M€ entre 2021 et 2022 passant de -4,3 M€ à +1,2 M€

Sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, l'écart de 4,8 M€ s'explique par un stockage en 2021 de 3,7 M€ contre un déstockage de 1,1 M€ en 2022. La crise sanitaire a nécessité le stockage des

tests et des équipements de protection individuelle tels que les masques, sur blouses, lunettes de protection, gants à un niveau fort sur 2021.

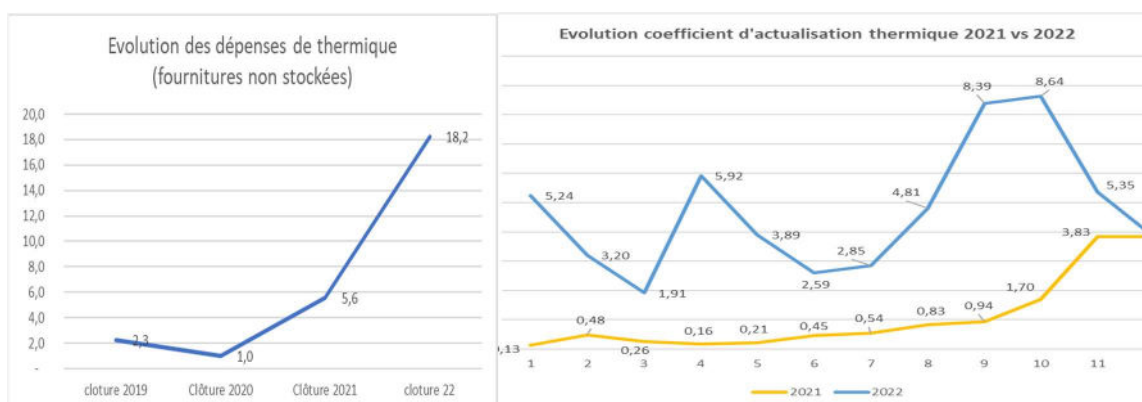


Sur les achats stockés de titre 3, ces dépenses ont fait l'objet d'un stockage en 2021 de 0,57 M€ et d'un déstockage de 0,1 M€ en 2022.

➤ Les achats non stockés

Les achats non stockés progressent de + 12,3 M€. Cette variation est liée d'une part, à une baisse de - 0,2 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, à une hausse de +12,5 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

L'évolution sur les achats non stockés comptabilisés en titre 3 se situe essentiellement sur les dépenses de thermique avec une hausse de +12,7 M€ (+227 %) en raison d'importants effets prix subis en 2022. Ces effets prix s'expliquent, d'une part, par l'augmentation du prix du CO2 et d'autre part, par l'actualisation du coefficient thermique très volatile et en forte progression tout au long de l'année 2022. Cette forte augmentation sur la thermique est compensée par une baisse de l'électricité de 0,5 M€ due à la diminution de la taxe CSPE.



1.3.1.3.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

Rubrique	2021	2022	Ecart	%
Services extérieurs et autres	73 064 325	74 613 295	1 548 971	2,1%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 1	5 075 342	5 682 817	607 474	12,0%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 2	23 724 397	24 071 850	347 454	1,5%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 3	44 264 586	44 858 628	594 043	1,3%
Services extérieurs et autres (hors charges de titre 1)	67 988 982	68 930 479	941 496	1,4%

Les services extérieurs comptabilisés en titre 1 correspondent aux mises à disposition. Ces derniers sont repris dans le paragraphe sur les charges de personnel.

Les services extérieurs et autres augmentent de + 0,9 M€ (soit +1,4%) entre 2021 et 2022 avec d'une part une augmentation des charges médicales de +0,3 M€ (+1,5 %) et d'autre part une augmentation de +0,6 M€ (+1,3 %) sur les charges à caractère hôtelier et général.

Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical », la progression se décline de la manière suivante (+0,3 M€) :

- Les locations sont en hausse de +0,4 M€, par la mise en œuvre de plusieurs mesures nouvelles comme la création du centre du rachis, la location de moniteurs débit cardiaque ou encore un robot dédié à la chirurgie otologique.
- L'entretien et les maintenances sont en progression de +0,4M€, notamment par la sortie de garantie de plusieurs équipements ainsi que de nouveaux marchés débutés en 2022 (essentiellement des maintenances techniques opératoires et des maintenance laboratoires).
- Les charges de sous-traitance médicale sont en baisse de -0,6 M€ expliquées principalement par :
 - o la baisse des greffes de moelle (Oncologie Huriez et pédiatrique), -0,3M€
 - o le paiement des intervenants extérieurs dans le cadre de la vaccination, -0,6 M€
 - o les analyses de biologie, +0,2M€.

Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général », l'augmentation de +0,6 M€ s'explique essentiellement par :

- Une augmentation des locations informatiques de +0,8 M€ en raison :
 - o d'un effet volume concernant l'achat de licences *Microsoft*
 - o du changement de modèle économique des terminaux multimédias passant en location courant 2022, soit +0,5M€ (ce qui engendre une baisse des maintenances en contrepartie)
 - o de nouvelles mesures comme le *datamento* et *cleanroom* (+0,3M€)
- Une hausse de la responsabilité civile (+0,4 M€), en raison d'un effet prix
- Les frais de missions +0,2 M€
- Les transports d'analyses +0,2 M€, en lien avec l'augmentation de l'activité à l'extérieur
- Les prestations de services informatiques (+0,2 M€), notamment pour les frais de mise en place du PACS et de *datamento* (performance bloc)
- Les prestations extérieures, +0,1 M€, (audit énergétique et la participation à la maintenance du bâtiment ONCOLILLE)
- Les maintenances des véhicules de transports automatique léger ont également augmenté de +0,1 M€ (nouveaux marchés avec changement de périmètre)

- L'arrêt du centre de vaccination au Zénith de Lille, soit -1,4 M€

Concernant les transports spécialisés du SDIS l'effet prix, de +0,6 M€, est neutralisé par un effet volume à la baisse.

1.3.1.3.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante progressent de +2,3 M€ par rapport à 2021. Cette variation se décompose comme suit :

- Une augmentation de la quote-part des GCS de +1,5 M€ qui s'explique essentiellement par le GCS Urgences de la main +1,4 M€. En 2021 la contrepassation de la DENM 2020 a été enregistrée sur le chapitre 65 et la régularisation a été inscrite en en charges d'exercices antérieurs. En 2022 les écritures ont été comptabilisées sur le chapitre 65.
- Une progression des versements de crédits de +1,1 M€ en lien avec les financements perçus à reverser aux établissements extérieurs (Hop'en, maladies rares, 2NPS, French Covid...) et aux partenaires dans le cadre de la recherche (-0,5 M€)
- Une augmentation de la contribution au GHT de +0,6 M€
- Une diminution des pertes sur créances irrécouvrables de -0,3 M€.

1.3.1.3.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2022 au titre du budget principal est de 58,37 M€, en diminution de 2,08 M€ par rapport à l'exercice 2021.

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022	Variation en M€
Montant investi	49,2	70,54	74,7	60,5	59,45	-1,05
Base complémentaire amortissable						
Investissements courants de l'année	22,93	30,91	35,7	33,2	42,26	9,06
Comptes programmes amortissables	36,33	20,6	7,4	59,5	9,21	-50,29
Total mises en service N	59,26	51,51	43,1	92,7	51,47	-41,23
Dotation aux amortissements	60,39	59,41	60,16	62,1	60,04	-2,06
Dont budget principal	58,72	57,75	58,52	60,45	58,37	-2,08
Evolution dotation aux amortissements	1,79	-0,98	0,75	1,93	-2,08	
Stock comptes programme	7,54	26,66	54,71	22	29,1	7,1

La base complémentaire amortissable en 2022 de 51,47 M€ se décompose comme suit :

- ✓ Les entrées d'immobilisations « courantes » 2022, hors intégrations, s'élèvent à 42,26 M€, contre 33,2 M€ en 2021 ;
- ✓ Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 9,21 M€, dont 5,8 M€ pour les réseaux d'eau de Jeanne de Flandre et 3,3 M€ pour les petits travaux.

1.3.1.3.6 IMPACT DES PROVISIONS

Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations a un effet défavorable sur le résultat d'exploitation de l'activité principale pour 3.36 M€ sur l'exercice 2022 :

Rubrique	2021	2022
Reprises sur provisions	141 018 917,27	146 935 796,17
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	33 992 644,00	34 892 357,00
Dotations aux provisions	111 518 662,00	115 405 472,62
impact sur le résultat	4 492 388,73	3 362 033,45

La décomposition du différentiel dotations /reprises pour 3.36 M€ au titre de l'exercice 2022 est décliné comme suit par sous rubriques :

Nature de la provision	Dotations 2022	reprises 2022	Différentiel
Créances irrécouvrables	34 892 357,00	33 992 644,00	899 713,00
CET Personnel non médical	86 986 952,00	85 211 108,00	1 775 844,00
CET Personnel médical	27 764 046,00	25 984 384,81	1 779 661,19
CNRACL		210 848,00	-210 848,00
Contentieux CPAM		916 588,36	-916 588,36
Protocole E-SIS - Compensation relative au bâtiment			0,00
Indus GHICL			0,00
ARE		445 225,91	-445 225,91
FIPH			0,00
Franchises d'assurance	390 516,00		390 516,00
Litiges avec le personnel	219 798,62	119 997,09	99 801,53
Litiges fournisseurs	44 160,00	55 000,00	-10 840,00
Totaux	150 297 829,62	146 935 796,17	3 362 033,45

A noter (cf. paragraphes spécifiques sur les provisions 1.1.3.4) :

- ✓ L'impact de de la provision CET du personnel non médical pour 1.7 M€ lié d'une part à l'intégration de la revalorisation du point d'indice en année pleine au coût moyen journalier et la diminution du nombre de jours épargnés sur l'exercice 2022 (269 630 jours en 2022 contre 281 499 jours en 2021).
- ✓ L'impact de de la provision CET des personnels médicaux pour un montant de 1.8 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2022 de 43 711 jours (soit + 1003 jours comparé à 2021) et de l'intégration des évolutions liées au point d'indice.
- ✓ La gestion en extinction de provisions telles que le contentieux CPAM ou encore la CNRACL soit -1.12 M€.

1.3.1.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel progresse de 2,1 M€ entre 2021 et 2022, et se porte à 1.8 M€ à fin 2022 :

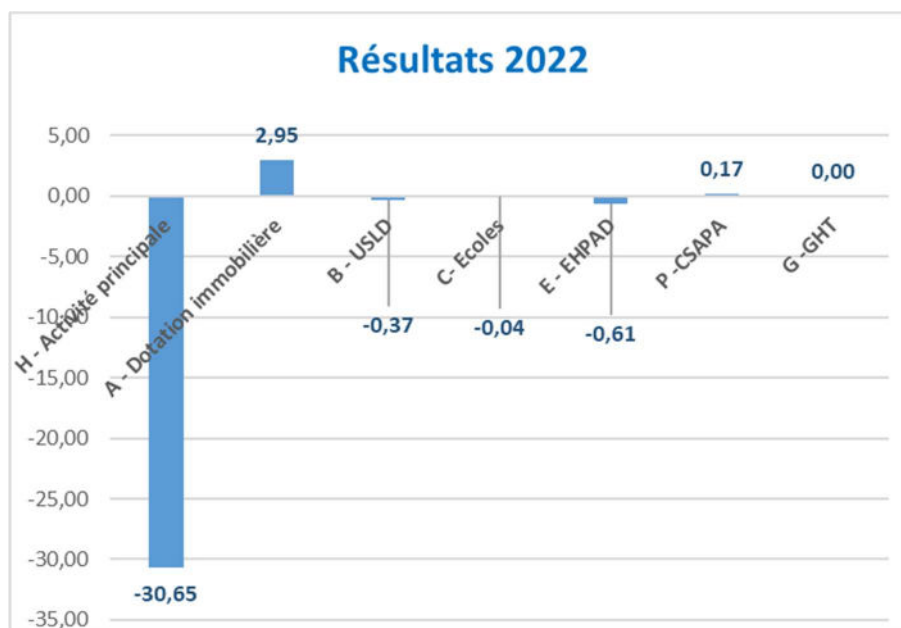
Section	Détail rubrique	2021	2022	Variation
☐ Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur exercice courant	1 435 726,60	1 708 122,30	272 395,70
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	8 537 749,81	7 628 208,72	- 909 541,09
	Produits exceptionnels sur op. en capital	6 753 746,26	8 233 205,63	1 479 459,37
Total Produits exceptionnels		16 727 222,67	17 569 536,65	842 313,98
☐ Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur exercice courant	- 625 625,71	- 74 420,72	551 204,99
	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	- 16 361 470,06	- 14 777 596,05	1 583 874,01
	Charges exceptionnelles sur op. en capital	- 70 926,10	- 909 778,45	838 852,35
Total Charges exceptionnelles		- 17 058 021,87	- 15 761 795,22	1 296 226,65
Résultat		- 330 799,20	1 807 741,43	2 138 540,63

- ✓ Les charges exceptionnelles sont en diminution de 1.29 M€ dont :
 - -0,5 M€ sur les charges exceptionnelles sur exercice courant du fait d'un paiement d'une indemnité transactionnelle pour 0,6 M€ en 2021 non reconduite en 2022 ;
 - - 1,5 M€ sur les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs composés de +1,23 M€ sur les charges sur exercices antérieurs non facturées, -2,81 M€ sur les annulations-rémissions.
 - +0.83 M€ sur les valeurs nettes comptables de cession.
- ✓ Les produits exceptionnels sont en hausse de 842 K€ principalement :
 - -0.91 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices antérieurs, dont -0.13 M€ sur le LAMDA (GHS), -0.26 M€ sur les annulations-rémissions de titres et -0.51 M€ sur les produits sur exercices antérieurs (biologie et Ressources Humaines).
 - +1,48 M€ sur les produits exceptionnels sur opérations en capital, principalement lié à l'amortissement des subventions d'investissement (1,7 M€).
 - +0,27M€ sur les produits exceptionnels sur exercices courants du fait d'un remboursement suite à un sinistre.

1.3.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué par les excédents constatés sur la gestion immobilière du domaine privé (+ 2,9 M€ à fin 2022) et sur le CSAPA, dans une proportion

moins (+0,17 M€) pour ce dernier. Les autres budgets annexes sont déficitaires.



- Le budget USLD affiche un résultat à - 0,366 M€ en 2022, contre - 0,482 M€ en 2021. L'activité est par ailleurs en diminution, soit -1,67% par rapport à 2021.
- Le budget EHPAD affiche un résultat à -0,614 M€ en 2022, contre - 0,524 M€ en 2021. L'activité reste stable (+ 0,17 %) par rapport à 2021.
- Le résultat réalisé au titre du CSAPA en 2022 est de + 0,174 M€. Cette évolution est essentiellement liée à la forte baisse des charges d'exploitation courante, notamment les charges à caractère médicale.
- Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à - 0,38 M€. Ce déficit est lié à la subvention de fonctionnement accordée par le Conseil Régional, en deçà de la subvention sollicitée.
- L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2022 est de +2,95 M€ (56,3 % des recettes). Ce résultat tient compte de 3,3 M€ de recettes qui sont essentiellement liées à l'exploitation. Les ventes réalisées se sont élevées à 1.89M€.
- Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Lille-Métropole-Flandre intérieure présente un résultat à l'équilibre en 2022. Il intègre les charges de personnel et les dépenses de fonctionnement des fonctions mutualisées pour les dix établissements du GHT LMFI.

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire issue de la pandémie de Covid-19 a fortement impacté les établissements de santé à la fois sur leur activité et à la fois sur le plan financier et ce, depuis 2020. Dans ce contexte, les mesures gouvernementales notamment le mécanisme de garantie financière ont été prorogées jusqu'à l'exercice 2022. En 2023, ce dispositif sera remplacé par une Sécurisation modulée à l'activité, qui comprendra une part de garantie, et une part de tarification à l'activité.

Il est à noter également la poursuite des réformes de financements. Après une année d'application « à blanc », le financement de la psychiatrie doit évoluer en 2023 ; tout comme celui des soins de suite et de réadaptation (mise en œuvre repoussée au 1^{er} juillet 2023). Des travaux devraient également s'engager en 2023 sur une réforme de financement plus large, concernant les activités MCO.

Même si l'activité directement liée à la prise en charge des patients Covid-19 s'est réduite en 2022 après 2 exercices très impactés, le CHU de Lille comme de nombreux établissements reste soumis à différents effets induits par la crise, en particulier concernant les ressources humaines et l'activité.

Les perturbations économiques mondiales, perceptibles dès la fin 2021 et largement aggravées depuis la guerre en Ukraine, impactent le CHU comme les autres opérateurs économiques. L'inflation a en effet des conséquences importantes sur l'évolution des charges principalement sur le gaz et l'électricité mais également sur les charges financières et les achats de produits de santé ou alimentaires.

1.5 PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2023

Après deux années marquées par la gestion de crise, l'activité programmée en 2022 est restée très impactée par les effets de la pandémie, en particulier par un absentéisme élevé, entraînant un report ou des pertes de recettes et des charges subies. En 2023, il est attendu une reprise d'activité. Le CHU travaille en ce sens notamment avec un plan d'action « élan post-crise » mais aussi sur différents aspects de GRH pour renforcer l'attractivité et réduire les diminutions capacitaires pour manque de ressource.

Concernant l'inflation en revanche, il n'est pas attendu d'amélioration sur l'exercice 2023, notamment du fait de l'exposition sur le poste de l'électricité. La poursuite de la hausse des prix sur d'autres postes (taux d'intérêts, dépenses pharmaceutiques ou alimentaires notamment) risque également de peser sur la situation budgétaire.

En parallèle, après la mise en œuvre entre 2020 et 2022 du SEGUR de la santé, qui a largement contribué à la forte dynamique de la masse salariale, d'autres mesures nationales vont s'appliquer (effet année pleine de la hausse du point d'indice, prolongation de majorations du travail de nuit etc...).

La campagne budgétaire 2023, avec la sortie de la garantie de financement, ainsi que des augmentations tarifaires devant permettre de financer les mesures exogènes citées précédemment, devrait donc à nouveau être marquée par une forte incertitude.